

pays. Nos relations sont bien trop diversifiées, trop complexes et trop étroites pour ne pas essayer de les améliorer.

Nos objectifs à l'égard des négociations multilatérales et des négociations bilatérales sont complémentaires. Un accord commercial entre les deux pays pourrait avoir une grande incidence sur les négociations multilatérales.

Le Canada et les États-Unis pourraient, en faisant preuve de plus de discipline, créer un précédent susceptible de lever toute une série d'obstacles au commerce qui ont surgi dernièrement et qui touchent aujourd'hui tous les pays. Le Canada et les États-Unis ont besoin de nouvelles règles pour régir la circulation considérable de produits de l'un à l'autre. Il est dans l'intérêt de chacun de chercher à définir de nouveaux terrains d'entente.

Le Canada est une nation commerçante qui tire un peu plus de 30 % de son produit national brut des exportations. L'Ontario est aussi une province commerçante. Les entreprises d'exportation représentent plus du tiers de la production provinciale. Un emploi sur cinq environ en Ontario dépend de la prospérité du commerce extérieur. En 1985, les exportations pour l'ensemble du Canada s'établissaient à 4 870 \$ par habitant. En Ontario, les exportations pour la même année s'établissaient à 6 525 \$ par habitant.

Le Canada et les États-Unis sont, de loin, l'un pour l'autre le plus important partenaire commercial. Cette année, le commerce des marchandises entre les deux pays dépassera 120 milliards \$ US. Si l'on ajoute les services tels que l'expédition, le tourisme, l'assurance et les télécommunications, le montant atteint 146 milliards \$ US. Nous devons donc pouvoir compter sur un accès sûr à ce marché.

Il y a cinquante ans, les États-Unis étaient la proie du protectionnisme. La loi Smoot-Hawley a été adoptée et la politique de repli des États-Unis a entraîné le monde dans une dépression encore plus grave. Cette situation extrêmement préjudiciable a été redressée par un accord bilatéral conclu entre M. Mackenzie King et le Président Roosevelt en 1938, qui devait inaugurer une ère de libéralisation du commerce entre nos deux pays. Cet accord a servi de fondement au GATT, de même qu'un accord passé aujourd'hui entre le Canada et les États-Unis pourrait briser cette nouvelle vague d'insularisme américain, et, par là même, créer de nouvelles possibilités pour un système commercial mondial plus ouvert.